



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Barthélémy D., Barthez A., Labat P. — *Patrimoine foncier et exploitation agricole.*

Citer ce document / Cite this document :

Barthélémy D., Barthez A., Labat P. — *Patrimoine foncier et exploitation agricole.* . In: *Économie rurale.* N°165, 1985. pp. 56-57;

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_165_1_3133_t1_0056_0000_2

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ressenti par certaines des parties concernées. L'une constate l'éclatement auquel ce thème a donné lieu lors des EEDA et essaie d'en analyser les formes et les raisons. Une autre s'interroge sur la manière dont la « recherche professionnelle » peut articuler ses préoccupations à celles des « professionnels » en situation de recherche que sont les agriculteurs. Une autre plaide la légitimité et l'utilité d'investissements scientifiques sur des formes d'agriculture de peu de poids. Une autre enfin souligne les dangers de la décentralisation des décisions dans des zones dévitalisées où l'agriculture est devenue une activité résiduelle, délaissée au profit d'autres usages de l'espace. Certains aspects apparemment fort intéressants de l'expérience italienne sont présentés comme ayant valeur d'exemple face à ces risques.

Au total, ce document rassemble une information précieuse et entame une réflexion sur l'une des préoccupations les plus actuelles des spécialistes des questions agricoles en France, sur laquelle aucun effort de synthèse n'a encore été tenté. Il est sans doute vrai que ce thème subit un effet de mode, et qu'en outre il constitue depuis 1981 un instrument dans la bataille politique dont le secteur agricole est le théâtre. Néanmoins, on peut difficilement contester qu'il s'inscrit dans une étape logique de la réflexion sur l'évolution agraire de notre pays, après que le long établissement d'un modèle de modernisation conquérant et monolithique ait polarisé l'attention des

analystes et praticiens. Il constitue de toute évidence un enjeu dans la politique agricole à venir, enjeu non pas abstrait, mais fondé sur des forces sociales peut-être encore inégales, mais bien réelles.

A ce propos, on peut regretter qu'aucune réflexion n'ait été tentée sur les conséquences de la diversité en matière de choix de politique agricole. Ne peut-on pas s'attendre à des profils de diversité différents selon telle ou telle conception de l'intervention de l'État ou de la PAC? Enfin, la diversité peut-elle être présentée implicitement comme un phénomène exclusivement positif, en dehors de tout examen ?

Ce document inaugure un genre nouveau dans le Département ESR de l'INRA : celui d'une réflexion collective de chercheurs intéressés par un thème donné. On peut se féliciter que les participants aient eu le souci de faire partager les résultats de leurs échanges, même si certaines faiblesses du produit (contributions d'inégal degré d'élaboration ou en partie hors thème, timidités ou peut-être réticences...) illustrent les difficultés d'un tel compte rendu. Il constitue un point documenté, pluraliste et rapidement disponible dans l'exploration d'un thème en pleine extension, sans attendre les longues maturations et les confrontations des lourds travaux individuels.

François LABOUESSE

BARTHÉLÉMY D., BARTHEZ A., LABAT P. — Patrimoine foncier et exploitation agricole. SCEES, Collection de Statistiques Agricoles, Série Etudes, n° 235.

L'enquête foncière de 1980 a déjà donné lieu à la publication par le SCEES de plusieurs études et articles (1). Sa fécondité et son originalité en font aujourd'hui une source irremplaçable pour la connaissance des comportements économiques et sociologiques relatifs au foncier. L'approche théorique des problèmes fonciers devrait s'en trouver réactivée, si ce n'est renouvelée.

La publication dont nous rendons compte ici, bien que s'appuyant sur une analyse statistique détaillée, a manifestement l'ambition ou du moins l'objectif d'alimenter la réflexion sur le patrimoine foncier, les rapports qu'il entretient avec l'exploitation agricole comme unité de production, les modalités de sa transmission et de sa reproduction au sein des familles agricoles.

Elle comporte deux parties inédites (I et III) et une partie qui reprend les principales conclusions d'études précédentes, notamment celle concernant l'installation (d). Par leur richesse et leur complexité, ces études nécessiteraient un compte-rendu spécifique, aussi nous ne les aborderons pas ici.

La première partie rend compte de deux approches différentes des rapports fonciers : la première privilégie l'unité statistique que constitue l'unité de location (superficielles et bâtiments appartenant à un même propriétaire à condition qu'ils aient été pris en location par le chef actuel à la même date, et sur le même type de contrat), la seconde

privilégie l'exploitation agricole et l'ensemble des rapports fonciers qui en sont le support.

L'analyse des unités de location indépendamment de leur rapport à l'unité de production repose sur une typologie à 72 modalités correspondant aux variables de dimension du lot, présence ou non de bâtiments, durée du bail, lien de parenté bailleur-preneur, activité du bailleur (retraité ou non). Parmi ces 72 modalités, 11 représentent 62 % de la SAU en location. Les deux types les plus importants représentent chacun seulement 10 % de la SAU. Ces quelques chiffres montrent donc l'extrême diversité des rapports locatifs et des biens auxquels ils se rapportent.

L'analyse des correspondances entre les types ainsi établis et les départements confirme ces résultats. On trouve en effet tous les types de rapports locatifs dans tous les départements. Simplement, le poids de tel ou tel type dans un département peut être légèrement plus élevé que les autres. La recherche de types régionaux est alors rendue plus difficile.

Dans les départements à rapports locatifs dominants, il existe un effet de masse qui noie les particularités locales ou individuelles. Celles-ci au contraire sont mieux repérées dans les départements à FVD dominant, car elles sont alors seules à apparaître dans le champ d'analyse. Certains départements de la zone FVD sont alors singularisés par l'existence de lots très particuliers liés soit à des rapports sociaux particuliers, soit à des modes d'exploitation de l'espace découlant des caractéristiques écologiques (alpages, marécages, communaux). On trouve donc dans cette catégorie des départements méridionaux : Pyrénées-Orientales, Lozère, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, des départements de montagne : Haute-Savoie, et

1. a) Premiers résultats de l'enquête sur les structures foncières des exploitations agricoles. Cahiers de Statistiques Agricoles ; 4/6 juillet, août 1981.
b) La structure foncière des exploitations agricoles en 1980. Collection de Statistiques Agricoles n° 202, novembre 1981.
c) Rapports fonciers dans la famille des chefs d'exploitations. Cahiers de

Statistiques Agricoles ; 4/6 juillet, août 1982.

d) Propriété familiale et installation des agriculteurs. Collection de Statistiques Agricoles n° 206, novembre 1982.

e) La propriété des terres agricoles. Cahiers de Statistiques Agricoles 2/6 mars, avril 1983.

des départements du Sud-Ouest et du Centre : Charentes-Maritimes, Lot-et-Garonne, Cher, Creuse.

Au total, l'analyse des unités de location apparaît difficile et complexe, vu la multiplicité des paramètres qui interviennent. Elle est utilement complétée et resituée par l'analyse au niveau de l'exploitation.

Les auteurs proposent ici un renversement de la perspective habituelle, qui considère l'unité de production agricole comme rassemblant des moyens de production donnés de façon extérieure. Dans cette perspective, le pôle organisateur est l'entreprise, la propriété foncière n'étant que le moyen de son activité.

Dans la perspective proposée, la distinction entre FVD et location s'efface derrière la recherche de la structure de la propriété foncière, quelle que soit par ailleurs la nature de ses rapports à l'unité de production (bailleresse ou exploitante).

L'exploitation en FVD pur serait ainsi à rapprocher de l'exploitation louée d'un seul bloc par un seul bailleur. Il s'agit en quelque sorte d'opérer un décloisonnement de l'analyse habituelle de la propriété foncière.

On peut alors envisager la répartition du patrimoine foncier selon trois types de structures foncières : type I : propriété exploitante dominante ; type II : propriété bailleresse concentrée ; type III : propriété bailleresse dispersée.

Chacun des trois types définis a une localisation géographique dont les contours sont assez nets : ainsi, le Sud-Ouest et une partie du Languedoc sont caractérisés par une propriété foncière concentrée, quelle que soit la dimension ou le mode de faire-valoir. Au contraire, l'Ouest et le Centre sont dominés par la propriété bailleresse concentrée, alors que le Nord et l'Est se trouvent dominés par une propriété bailleresse dispersée.

« Au point de vue du fonctionnement économique de l'agriculture, la ligne de partage principale ne serait pas entre la France du Nord, locataire, et la France du Sud, propriétaire, mais entre la France du Nord-Est, de l'agriculture d'entreprise, et la France du Sud-Ouest (au sens large) du patrimoine foncier ».

Au point de vue du patrimoine, on peut poser l'hypothèse que son état plus ou moins concentré (indépendamment d'ailleurs de la dimension) est indépendant de l'existence ou non du rapport locatif. Cette conclusion en forme d'hypothèse réintroduit dans l'Economie rurale un personnage que celui du « petit producteur marchand » avait évincé de la scène théorique : le propriétaire foncier.

Dans la III^e partie, les auteurs posent le problème de la répartition de la propriété foncière entre les hommes et les femmes, qu'ils soient propriétaires exploitants ou non exploitants.

Le traitement des données doit ici tenir compte de l'existence d'exploitations dont le chef est célibataire. Ces redressements étant effectués, on doit encore souligner que le phénomène observé résulte de comportements plus ou moins évolutifs : les comportements matrimoniaux, les stratégies et pratiques successorales. Or, si ces dernières sont sans doute assez stables, il n'en est pas de même des premiers. Enfin, la constitution du patrimoine foncier ne procède pas uniquement de la transmission, mais résulte aussi d'un processus d'accumulation par le ménage actuel.

Ces réserves étant faites, on peut constater que si un chef d'exploitation sur deux est titulaire d'un droit de propriété personnel dans l'exploitation, seule une femme d'exploitant sur trois se trouve dans ce cas. Le taux d'appropriation

de la SAU par les épouses est assez bas et présente une faible variation régionale (de 7 à 15 %). La propriété personnelle des chefs d'exploitations masculins est importante dans le Sud de la France, où elle représente entre 1,5 et 2 fois celle détenue par la communauté matrimoniale. La communauté matrimoniale est essentiellement constituée de biens acquis par achats extérieurs à la famille (72 %), alors que les biens propres de chacun des conjoints sont essentiellement constitués d'héritages ou de donations.

Cependant, 18 % des biens propres des chefs d'exploitation proviennent d'achats. Cette situation (de propriété foncière moindre pour les conjoints) peut résulter :

- soit du maintien des terres familiales dans les lignées masculines en cas de mariages entre enfants d'agriculteurs ;
- soit d'une diminution de la fréquence de ces mariages.

Il est donc nécessaire d'étudier l'origine sociale des conjoints, son évolution dans le temps, ainsi que l'origine du noyau initial de l'exploitation.

Les installations de couples d'origine non agricole ne représentent globalement que 7 % des installations et 4 % de la SAU à l'installation. Cependant, entre les deux périodes 1955-1969 et 1970-1980, les agriculteurs épousent de plus en plus des filles d'origine non agricole.

Les comportements régionaux en la matière apparaissent bien typés : la Bretagne compte de 85 à 91 % de ménages issus d'agriculteurs, alors que le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte d'Azur en comptent moins de 50 %. Dans l'ensemble, les superficies moyennes à l'installation sont nettement supérieures en cas de double ascendance agricole (30 ha). Elles ne sont que de 25 ha lorsque seul le mari est d'ascendance agricole et de 19 ha, lorsqu'elle est celle de la femme. Une analyse plus succincte de la propriété bailleresse selon le sexe est ensuite conduite et met en évidence que les femmes possèdent deux fois moins de terres données à bail que les hommes. Plus on descend au Sud, et plus la propriété féminine se fait rare.

Si l'on s'intéresse alors aux locations familiales, qui représentent un tiers des surfaces louées, on constate que les femmes ne sont propriétaires que d'un tiers de ces superficies. Là aussi, nous retrouvons une coupure Nord-Sud. Plus précisément, nous retrouvons un ensemble Nord-Nord-Est, allant de la Basse Normandie à l'Alsace.

Au-delà de la richesse et de l'originalité de la documentation statistique qu'elle apporte, cette publication ouvre de nombreuses pistes de réflexion. La première partie suggère que derrière le constat des différenciations géographiques de l'état du patrimoine foncier, il y a en filigrane l'importance des pratiques patrimoniales et de leur différenciation régionale. La dernière partie apporte un éclairage particulier sur la situation de fait introduite par ces pratiques dans les lignages masculins.

Ces résultats nous introduisent dans un univers familier pour les juristes : celui des coutumes.

Il serait alors tentant de rechercher, dans la foulée de Todd, les survivances de ces coutumes dans la géographie actuelle du patrimoine foncier. Cette voie peut être féconde, à condition toutefois de prendre en compte les transformations sociologiques et démographiques rapides du monde agricole contemporain : diminution de l'homogamie sociale, banalisation des comportements des ménages agricoles en matière de nuptialité, fécondité, travail des femmes.

R. LIFRAN